

ASSEMBLÉE DE PROVINCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 48-2018/APS

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
DENV	1
DEFE	1
DJS	1
SMGF	1
JONC	1
Archives NC	1
IGPS	1

DÉLIBÉRATION

approuvant le projet de modification des statuts du SYNDICAT MIXTE DES GRANDES FOUGÈRES (SMGF)

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération de l'assemblée de la province Sud n° 23-2005/APS du 6 octobre 2005 portant création du syndicat mixte des Grandes Fougères et approbation de ses statuts ;

Vu la délibération SMGF n° 2018/06 du 24 août 2018 portant proposition de modification des statuts du syndicat mixte des Grandes Fougères ;

Vu l'arrêté n° 1209/DIRAG/SAJ du 24 novembre 2005 du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie autorisant la création du syndicat mixte dénommé « syndicat mixte des grandes fougères » ;

Vu les courriers SMGF n° 2018-28 et n° 2018/14 du syndicat mixte des Grandes Fougères des 7 mars et 24 août 2018 proposant des modifications statutaires ;

Vu l'avis de la commission du personnel et de la réglementation générale réunie le 9 novembre 2018 ;

Vu le rapport n° 26872-2018/1-ACTS/DENV du 4 septembre 2018,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 16 NOV. 2018 , LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Le projet de modification des statuts du SYNDICAT MIXTE DES GRANDES FOUGÈRES (SMGF) annexé à la présente délibération est approuvé.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République, notifiée à l'intéressé et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.



Le Président

Philippe MICHEL